

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2012**

## **PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LANNION TREGOR AGGLOMERATION**

Le Maire informe l'assemblée du contenu de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2012 portant extension du périmètre de Lannion Trégor Agglomération par l'intégration de la commune de Perros-Guirec. Après débat et compte tenu des conséquences financières pour le territoire du Trégor et pour la commune, le conseil municipal émet un avis favorable à cette intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2014 afin que celle-ci soit mise en œuvre de manière concomitante à la fusion de L.T.A. avec les communautés de communes de Beg Ar C'hra et du Centre Trégor. Dans le cas où les élus du Centre Trégor effectuaient un choix différent des élus du territoire communautaire de Lannion Trégor Agglomération, le périmètre serait alors réduit à la fusion de L.T.A., Perros-Guirec et la communauté de communes de Beg Ar C'hra.  
(2 abstentions)

## **ACQUISITION D'UN POELE A GRANULES ET TRAVAUX SUR LA TOITURE DES VESTIAIRES FOOT : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une nouvelle subvention : la dotation d'investissement communautaire, pour un montant total de 6 032 €. Le Conseil décide de solliciter cette subvention pour financer deux projets inscrits au budget 2012 : l'acquisition d'un poêle à granulés pour la salle des mariages, pour un montant de 4 433 € HT et les travaux réalisés sur la toiture des vestiaires foot, pour un montant de 7 122 € HT.

## **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

Le Conseil autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 12 mois maximum.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU LEGUER**

Le Conseil donne un avis favorable à la demande du Syndicat du Léguer sollicitant la rectification du nombre de délégués qui est de quatre titulaires par commune et approuve les nouveaux statuts du 8 mars 2012.

## **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Le contrat est renouvelé pour un montant de 152 000 € auprès du Crédit Agricole.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan des manifestations de l'été** : le Maire a fait le point sur les manifestations de l'été (exposition, balades, fête de l'Estuaire, fête des Battages, Jardins en fête et forum des associations). Toutes ces manifestations ont connu un franc succès. Un grand merci aux organisateurs.
- Remises des prix des concours « fleurissement »** : le Maire rappelle que la commune a obtenu le 1<sup>er</sup> prix, dans sa catégorie, des concours organisés respectivement par le Pays Touristique du Trégor-Goëlo et par le Département. Aussi, le Pays Touristique du Trégor-Goëlo a souhaité que la remise des prix ait lieu cette année à Ploulec'h. Elle a été fixée au *jeudi 27 septembre* à 18 H à la salle des fêtes. La remise des prix du concours communal est fixée au *vendredi 28 septembre* à 18 H 30, à la salle des fêtes.

3. **Révision du PLU** : l'étude est en cours de finalisation. Il reste à définir les emplacements réservés nécessaires à la réalisation de la salle multifonctions.
4. **Projet salle festive/auditorium** : le Maire a rappelé l'historique de ce projet et l'intérêt pour la commune de disposer d'une salle festive pour ses habitants et ses associations. Lors des différentes réunions de travail sur ce projet est apparue la possibilité d'y adosser un auditorium avec un traitement acoustique particulier, ce qui permettrait de répondre à un vrai besoin sur notre territoire et de réduire les coûts par la mutualisation de certains espaces avec la salle festive. La commune avait sollicité Lannion Trégor Agglomération pour réfléchir à la création de cet auditorium dans une optique communautaire, tout en soulignant qu'il se situerait à la porte de Lannion et sur le sud du territoire, sous doté en matière d'équipements. L'étude de faisabilité a été confiée à Itinéraire Bis qui a émis un avis favorable, un tel équipement n'existant pas dans le département. Ce projet sera soumis pour avis au conseil communautaire du 2 octobre prochain.
5. **Bilan de la rentrée scolaire** : Joëlle BOLLORE, Adjointe aux Affaires Scolaires, a fait le point sur la rentrée scolaire. 186 enfants sont répartis sur les huit classes. Des travaux ont été réalisés durant l'été : isolation de la classe de moyenne section, changement des huisseries (double vitrage) dans la classe de grande section en maternelle, étanchéité des cheneaux de la cuisine, peinture sous le préau de l'école primaire. Durant les prochaines vacances scolaires, il est prévu de réaliser les travaux suivants : rénovation des sols du dortoir et du couloir d'entrée de l'école maternelle et enrobé de la cour.
6. **Repas des Aînés** : Emmanuelle CORNIC, Adjointe aux Affaires Sociales, informe les élus que les repas ont été fixés, par les membres du CCAS, au dimanche 11 novembre et dimanche 18 novembre. L'âge limite est maintenu à 66 ans. Toutes les personnes invitées recevront prochainement la visite d'un élu qui leur remettra une invitation avec un coupon-réponse à retourner avant le 17 octobre en Mairie.